



Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

(Décret n°2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire de certains établissements de restauration commerciale et arrêté du 5 octobre 2011 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale)

Numéro d'enregistrement au répertoire ROFHYA : 93 0260 26 2015

Je soussigné, Pascal SEGARRA

En qualité de Président,

Atteste que :

Mme Sabah EL-AOUNI

A suivi la formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale pour le secteur d'activité :

Restauration traditionnelle | Caféterias et autres libres services | Restauration de type rapide*

(*) rayer les mentions inutiles

D'une durée de 14 heures qui s'est déroulée du 6 au 7 mars 2024.

Horaires de la formation : Jour 1 : / 14h00 - 19h00

Jour 2 : 8H30-12H30 / 13H30-18H30

Les objectifs de formation visés sont :

1. Les grands principes de la réglementation de la restauration commerciale. (responsabilité des opérateurs, les obligations de résultats, le PMS, l'organisation et la nécessité des autocontrôles).
2. L'analyse des risques liés à l'insuffisance d'hygiène en restauration commerciale. (risques physiques, chimiques et biologiques, les TIAC (Toxi Infection Alimentaire Collective), les risques de verbalisation, saisie et fermeture).
3. La mise en oeuvre des principes d'hygiène en restauration commerciale. (Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH), organisation de la production et stockage des aliments dans les bonnes conditions d'hygiène, mise en place de mesures de prévention).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Etabli à Six-Fours-les-Plages, le 7 mars 2024

Vos Formations aux Meilleurs Prix
SAS au Capital de 1000€
730 Boulevard de Léry
83140 Six Fours Les Plages
RCS TOULON 811 288 232

Pascal SEGARRA, Président